



Nouveau mépris affiché de la DG

Généralités :

Le présentiel commence à se stabiliser autour de 47 %, tout comme le télétravail autour de 24 %.

Il reste des réglages dans certains endroits et nous le faisons notamment suite aux remontées des OS.

Le DG estime donc, en tout cas au niveau global national, que la reprise dans les services est sur un plateau de présentiel correct et que la montée en charge reste maîtrisée.

Sur les congés, le DG estime qu'il y a des éléments factuels à ne pas perdre de vue, il sait que les OS n'étaient pas d'accord avec l'ordonnance, mais elle est publiée. Il estime toujours en faire une application mesurée, surtout concernant les agents en télétravail quand le travail a été effectif.

Il précise donc qu'il n'ira pas plus loin et lui demander de laisser poser un congé à la place de l'autorisation d'absence exceptionnelle (AAE) reviendrait à lui demander de retirer un jour de moins.

Il considère que la DGFIP est dans les mieux lotis en matière de congés, de RTT et de ponts naturels... et que même sur les reports de congés, la DGFIP a la date la plus tardive, soit le 3 mai.

Pour le DG, il faut passer à autre chose et ne pas polluer le débat.

Sur le CTR, le DG l'organisera la semaine du 15 au 20 juin en présentiel si cela est possible. Il sera l'occasion de faire le bilan du PCA et de la première phase du PRA, de regarder et analyser les chantiers en cours comme le contrat d'objectifs et le NRP, et de discuter de l'impact de la crise sur ces sujets. Il demande aux OS de faire part de tous les autres sujets qu'elles voudraient aborder à ce CTR. Il est prévu aussi un échange avant l'été sur l'agenda social.

Sur la prime Covid, le projet de déclinaison à la DGFIP est en cours de finalisation et sera transmis aux OS avant un échange audio prévu en fin de semaine prochaine sur ce sujet.

Il est rappelé, et cela a été fait auprès des directions locales, que les régularisations de position sur SIRHIUS devaient se faire en concertation avec les agents.

Sur la parution des mouvements C, **la DG précise avoir entendu la CGT sur la date du 22 et a**

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

avancé la parution. Elle précise que si les tableaux n'ont pas été communiqués aux OS, ce n'est pas par désaccord, au contraire, mais ce sont les circonstances exceptionnelles qui n'ont pas permis aux services de gestion de les transmettre.

CGT :

La CGT est intervenue sur les congés, les ponts naturels et l'autorisation d'absence exceptionnelle sur trois points :

Le DG donnant son avis sur le nombre de congés, la CGT lui a retourné que comparaison n'était pas raison et que d'ailleurs le Ministre Dussopt savait très bien le rappeler quand ça l'arrangeait. S'il s'agissait de tout comparer, il fallait le faire sur tout, et par exemple sur le nombre de télétravailleurs dans d'autres administrations ou encore le fait que dans le privé le conjoint ou la conjointe d'une personne fragile ne se rend pas au travail, contrairement à la DGFIP...

Et que de toute façon, si comparaison il devait y avoir, **la CGT sera TOUJOURS pour l'alignement vers le haut, à l'avantage des salariés et fonctionnaires et non vers le bas.**

Sur le fond de la décision d'imposer l'AAE le 22 mai, la CGT a rappelé que la DG remettait en cause une circulaire de 2010. Et surtout a fait une explication de texte sur les propos du DG qui confond pont naturel et AAE. Les ponts naturels sont des dates imposées en CTL, la CGT est contre puisque n'étant pas financées par l'administration, il s'agit de congés imposés.

L'AAE est une journée qui a remplacé plusieurs journées comptables, ce qui constituait déjà un recul. La circulaire précise qu'elle servira à financer un des ponts naturels et c'est bien juste une note de la DG qui parle de la poser « prioritairement » sur le premier. La DG remet donc bien en question une circulaire.

Sur la forme, alors que les OS nationales ont évoqué ce sujet vendredi 15 mai, que la CGT a relancé par mail, et que surtout c'est le DG qui s'était engagé à recontacter les OS, **il est scandaleux d'avoir appris ce matin que la question était tranchée, de manière défavorable en plus, et l'information transmise uniquement aux directions locales.**

Sur les remboursements de frais de repas, **la CGT est intervenue**, car suite au guide transmis hier, certains directeurs refusent les remboursements des agents présents en PCA, **les consignes déjà précisées doivent être rappelées.**

Sur ce point, la DG va rappeler les consignes aux directeurs.

Dans le reste des échanges, nous apprenons que les ministres ont répondu par la **négative concernant l'allongement du délai pour le report des congés 2019.**

La CGT a dénoncé fermement cette décision, elle estime que c'est un scandale supplémentaire, puisque cette fois ce sont les agents en présentiel dans le PCA qui vont être ponctionnés s'il leur restait des reports (pour les agents en ASA, ils feront partie des jours ponctionnés).

La CGT a précisé que les agents comprendront bien le message de mépris qui est passé par les choix délétères de la DG.

Pour la CGT Finances Publiques, après les jolies paroles, voici la démonstration par les actes !

Nous ne sommes toujours rien pour ces dirigeants ... Ah si des privilégiés en matière de congés !!!

fichiers:



[Télécharger cr_conf_dgfiip_20_mai_2020.pdf](#) (482.32 Ko)

Public: [COVID-19](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
